Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-200062982-20260910-26091001-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 septembre 2026

Date de convocation : 02/09/2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents ou représentés : 15

Etaient présents : Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Jacqueline GILLET-GAGNON, Germaine JESTIN, Jean-Pierre LANDURE, Marie-Françoise LE BLOAS, Elisabeth LE BORGNE, Monique LE GALL, Anthony MINOC, Monique MOULIN, Anne-Lise PRIGENT, Véronique PROVOST, Jeanine RODRIGUES, Danielle SANJOSE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Hélène TREGUER a donné pouvoir à Germaine JESTIN.

26.09.10-01 FINANCES – EXERCICE 2026 – BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Budget Primitif voté par délibération n°26.03.05.02 du 5 mars dernier ne prévoyait pas de crédits pour les charges de personnel (déclarations URSAFF des bénévoles). Ces charges s'élèvent à un montant de 285 euros, une décision modificative doit être prise.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6451-430 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 7088-430 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**300.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	300.00 €	0.00 €	300.00 €
Total Général		**300.00 €**		**300.00 €**

La somme de 300€ est ajoutée au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) pour effectuer ce règlement. Et pour équilibre, la somme de 300€ est inscrite au chapitre 70 en recettes de fonctionnement.

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS:

- Approuve la modification des écritures comptables au chapitre correspondant du budget primitif 2026 du CCAS.

Adopté à l'unanimité

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 10 septembre 2026

La Présidente,
Sylviane LAI

CCAS de Milizac-Guipronvel
Mairie - 1 route de Milizac (*Guipronvel*)
29290 MILIZAC-GUIPRONVEL

☎ : 02 98 07 90 31
🖷 : 02 98 07 97 29
💻 : mairie@milizac-guipronvel.bzh